



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 06 17 -08- MARCHES PUBLICS – Acquisition de jeux
d'extérieurs pour les besoins de la crèche

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2024
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 11/06/2024
Pouvoirs :	06	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 21/06/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolar CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Ré GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUM Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

La commune a confié l'exploitation de la crèche dans le cadre d'un marché public à l'Association des familles de Vaugneray. Dans le cadre des travaux de réhabilitation menés par la commune, l'association a proposé de moderniser les jeux extérieurs. Le montant de ce projet est de 15 452, 07 € HT. Ces jeux ont vocation à rester la propriété de la commune. En concertation avec l'association gestionnaire et dans un souci de coordination des travaux, il a été décidé que la commune assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'installation de ces jeux. Le coût des jeux restant à la charge de l'association, il appartient au conseil municipal d'autoriser le remboursement de la facture par l'association gestionnaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'association
Vu la facture jointe en annexe

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

AUTORISE Monsieur le Maire à refacturer le montant de l'installation des jeux de la crèche à l'association gestionnaire

DIT QUE les recettes seront inscrites au budget principal 2024.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

22.06.24

et de la publication en mairie le

22.06.24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 06 17-08 MARCHES PUBLICS- Acquisition de jeux d'extérieurs pour les besoins de la crèche

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 22/06/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024061708_08

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240617-2024061708_08-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10 .2

Finances locales

Divers

Délibérations comptables et autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 8.pdf (99_DE-069-200047785-20240617-2024061708_08-DE-1-1_1.pdf)